

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1438

14 juillet 2010

### SOMMAIRE

1798 Multi-Alpha Absolute Return Strategies .....	68984	Inverness Holding S.A. ....	69001
Alfred Berg .....	68993	Laboratoires Pharmedical S.A. ....	68988
ASR Fonds .....	68984	Larissa S.A. ....	68994
Assura S.à r.l. ....	69024	Leon Edward Real Estate S.à r.l. ....	69004
Ave Este Luxembourg S.à r.l. ....	68996	Leyla S.A. ....	68992
Brun Invest SA .....	68998	Logic Equity S.A. ....	69002
Capital Coach .....	68997	Mediterranea Finance S.A. ....	68978
CI & GI Investments S.A. ....	68997	Nagera Holding .....	68986
Clichy Holding S.A., SPF .....	68990	NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF .....	68986
Compagnie Financière pour l'Amérique Latine Holding .....	69004	Optitrends .....	69001
Consortium 1 S.à r.l. ....	69005	Orni Invest S.A., SPF .....	68988
Convst21 Umbrella .....	68998	Peri Société Anonyme Holding .....	68994
Dolis S.A. ....	68985	Peri Société Anonyme Holding .....	68978
D.S.J. S.A. ....	68989	Petercam L Fund .....	68981
Element Six S.A. ....	68996	Petrofox S.A. ....	69005
Eras S.A. ....	68998	Primera Fund .....	68986
Eurofin Management S.A. ....	68978	Proxima Investments SICAV .....	68987
FIM Short Term Fund .....	68989	Purple Grafton S.à r.l. ....	69018
Finproject Services S.A. ....	68978	Quilvest European Partners SICAR S.A. ....	68985
Fontenelle SA .....	68998	Regate Holding S.A. ....	68988
Fortis L Capital .....	69000	Russian Investment Company .....	68982
Fortis L Fix .....	68983	Sarasin Multi Label Sicav .....	68993
Fortis Personal Portfolio FoF .....	68991	Skuld Re II S.A. ....	69024
Fortis Personal Portfolio Fund .....	68990	Société Anonyme Paul WURTH .....	68997
Fortis Solutions .....	68995	UBP Multifunds II .....	68981
Gelins .....	69000	Whittaker Participations S.A. ....	68986
G.H.N. S.A. ....	68978	World Youth Stars S.A. ....	69003
Global Statistical Arbitrage S.à r.l. ....	69001		

**Peri Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juillet 2010 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010085573/15.

---

**G.H.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.579.

**Eurofin Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.003.

**Finproject Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.556.

**Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. Mme Emanuela CORVASCE, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée G.H.N. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54579.

Ladite société a été constituée en date du 18 avril 1996 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 340 du 16 juillet 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 juin 2010, en voie de publication au Mémorial C,

au capital social de EUR 834.000,- (huit cent trente-quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,- (six cent quatre-vingt-quinze mille euros) chacune.

Mme Emanuela CORVASCE est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 16 juin 2010,

dénommée ci-après "la société absorbante", d'une part.

ET,

2. La "Société Européenne de Banque S.A.", avec siège social à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même ici représentée par Mme Emanuela CORVASCE et M. Luca CHECCHINATO, employés, demeurant professionnellement 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EUROFIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 71003,

ladite société a été constituée en date du 28 juillet 1999 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 784 du 21 octobre 1999,

au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

La susdite "Société Européenne de Banque S.A", est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 16 juin 2010,

dénommée ci-après "la société absorbée A", d'autre part,

ET

3. M. Luca CHECCHINATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINPROJECT SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 70556.

Ladite société a été constituée en date du 6 juillet 1999 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 702 du 21 septembre 1999,

au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

M. Luca CHECCHINATO est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 16 juin 2010,

dénommée ci-après "la société absorbée B", d'autre part,

ET

4. M. Marco GOSTOLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MEDITERRANEA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 80451,

Ladite société a été constituée en date du 22 janvier 2001 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 736 du 7 septembre 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C n° 1411 du 19 décembre 2005,

au capital social de EUR 1.471.900 (un million quatre cent soixante-et-onze mille neuf cents Euros) représenté par 147.190 (cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune

M. Marco Gostoli, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 16 juin 2010,

dénommée ci-après "la société absorbée C", d'autre part.

Les quatre susdites sociétés sont soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

#### PROJET DE FUSION

La société anonyme de droit luxembourgeois G.H.N. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54579.

Ladite société a été constituée en date du 18 avril 1996 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 340 du 16 juillet 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 juin 2010, en voie de publication au Mémorial C, au capital social de EUR 834.000,- (huit cent trente quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,- (six cent quatre vingt quinze mille euros) chacune, détient:

- l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de EUROFIN MANAGEMENT S.A. représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune et donnant droit de vote de la société EUROFIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 71003,

- l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de FINPROJECT SERVICES S.A. représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune et donnant droit de vote de la société FINPROJECT SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 70556,

- l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de MEDITERRANEA FINANCE S.A. représenté par 147.190 (cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune et donnant droit de vote de la société dénommée MEDITERRANEA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 80451,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

- La société anonyme G.H.N. S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme EUROFIN MANAGEMENT S.A. (encore appelée la société absorbée A) par absorption de cette dernière,
- avec la société anonyme FINPROJECT SERVICES S.A. (encore appelée la société absorbée B) par absorption de cette dernière,
- et avec la société anonyme MEDITERRANEA FINANCE S.A. (encore appelée la société absorbée C) par absorption de cette dernière.
- La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
- La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.
- Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.
- A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).
- Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.
- Décharge pleine et entière est accordée aux organes des sociétés absorbées.
- Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

#### *Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### *Remise de titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, les sociétés absorbées remettront à la société absorbante les originaux de tous leurs actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par les sociétés absorbées sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CORVACE, L. CHECCHINATO, M. GOSTOLI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 juin 2010, LAC/2010/27957: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorila, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2010091493/157.

(100101415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**UBP Multifunds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.691.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le *17 août 2010* à 14 :30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 23 pour adapter la méthodologie d'évaluation des avoirs de la Société en fixant les cours pris pour l'évaluation des actifs comme étant ceux disponibles " le Jour d'Evaluation " au lieu de ceux disponibles " le Jour Ouvrable précédant le Jour d'Evaluation ".
2. Procéder à la refonte des statuts.
3. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions pour le 6 août 2010 au plus tard au siège de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

*Le Conseil d'Administration de UBP MULTIFUNDS II.*

Référence de publication: 2010092753/755/21.

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 août 2010* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Refonte des statuts:

Amendement de l'article 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, II. D) comme suit:

«Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont ni cotées à une bourse de valeurs, ni négociées sur un tel autre marché ou au cas où, pour des valeurs cotées en bourse ou négociées sur un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la SICAV estime la valeur avec prudence et bonne foi.»

Amendement de l'article 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions, comme suit:

«(...) Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal et/ou bancaire soit à Luxembourg soit dans un pays dans lequel un compartiment de la Société serait, selon l'appréciation du Conseil d'Administration, largement exposé, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

(...) Plus particulièrement, la Société peut ajourner le règlement de telles demandes si l'une des bourses et/ou autres marchés sur lesquels le compartiment concerné de la Société serait largement exposé, selon l'appréciation du Conseil

d'Administration, serait fermé ou si une partie significative des avoirs devant être vendus, selon l'appréciation du Conseil d'Administration, ne peut pas être exécuté sur la bourse et/ou autres marchés concernés. (...)»

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010086538/33.

**Russian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.168.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, to be followed by an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of Russian Investment Company (the "Company"), will be held at 11.00 a.m. (local time) on July 22, 2010 at the registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda of the Annual General Meeting:*

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended March 31, 2010 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of March 31, 2010 and the allocation of the net profits (if applicable);
3. To grant discharge to the Directors for the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2010;
4. To acknowledge the resignations of Allegra van Hövell as of August 31, 2009 and Antonio Thomas as of June 8, 2010;
5. To acknowledge the co-optation of Dominic Sheridan as a member of the Board of Directors of the Company as from September 8, 2009 in replacement of Allegra van Hövell;
6. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected: Laurence Llewellyn, Jacques Elvinger, John Karachalios, João Santos and Dominic Sheridan;
7. To elect PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as Auditor of the Company until the annual general meeting to be held in 2011;
8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

The annual general meeting will be immediately followed by an extraordinary general meeting of shareholders with the following agenda:

*Agenda of the Extraordinary General Meeting:*

Amendment of the Company's name from "Russian Investment Company" to "F&C Russian Investment Company" and consequent amendment of article 1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "F&C RUSSIAN INVESTMENT COMPANY" (the "Corporation")."

A quorum of 50% of the Company issued share capital is required to validly deliberate on the amendment to the articles of association and the passing of this resolution requires the consent of two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented at the extraordinary general meeting. Votes cast do not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

If the quorum is not reached, the extraordinary general meeting will be reconvened with the same agenda. There is no quorum required for this reconvened extraordinary general meeting and the resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at reconvened extraordinary general meeting.



Proxies received at the first extraordinary general meeting will be held and be valid for the adjourned extraordinary general meeting.

A draft of the restated Articles is available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (+352) 47 40 66 6536 / Fax: (+352) 47 40 66 6503).

Shareholders may vote at both meetings in person or by proxy.

Shareholders, who do not expect to attend the meetings in person, are required to sign and date the proxy forms available at the registered office and return them as soon as possible by fax to the following number: +(00) 352 47 40 66 707 and subsequently by airmail to: F&C, B.P. 403, L-2014 Luxembourg. In order to be valid for this meeting, proxy forms should be received by NOON on July 21, 2010 and only shareholders on record at NOON on July 21, 2010 are entitled to vote at the annual general meeting of shareholders and at the extraordinary general meeting and at any adjournments thereof.

*By Order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010085381/755/58.

**Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

An

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders will take place on 2 August 2010 at 10:00 a.m., in the offices of BNP Paribas Investment Partners, Building H2O, 33 rue de Gasperich, L-5826, Hesperange, Luxembourg.

*Agenda:*

1. Change the name of the company to 'BNP Paribas L Fix' and amend Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP PARIBAS L FIX" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association").
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the heading of Article 7 to "Share classes and sub-classes";
5. Replacement of all references to "share categories" by "share classes" in the Articles of Association;
6. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
7. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (7) (c) of the Articles of Association;
8. Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (7) (d) of the Articles of Association;
9. Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;
10. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
11. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
12. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
13. Addition of four extra paragraphs, a), b), c) and d) in Article 20 to describe the invested assets targeted by the Company;
14. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
15. Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one fifth of the share capital;
16. Deletion of the dividend payment conditions set out in Article 29 of the Articles of Association;
17. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
18. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1978, this Meeting may adopt resolutions if at least half the capital of the Company is present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

Owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010092760/755/52.

**ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on *August 2nd 2010* at 10.00 a.m., at the office of BNP Paribas Investment Partners, H2O building, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Agenda:*

1. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
2. Amendment of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune, or within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
3. Modification of Article 7 to rename it "Share classes and sub-classes";
4. Replacement of any reference to "share category" by "share class" in the Articles of Association;
5. Modification of the Article 11 to rename it "Restrictions on holding of the Company's shares";
6. Modification of the asset valuation methods of the non-listed securities as provided for in Article 14 (7) (d);
7. Modification of the asset valuation methods of derivatives as provided for in Article 14 (7) (g) and (h);
8. Rewriting of point (4) of Article 14 describing the Company's commitments;
9. Amendment of Article 14 in order to limit the total annual costs incurred by one sub-fund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets;
10. Rewriting of the last paragraph of Article 14 to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
11. Modification of Article 25 to amend the convening of the General Meeting of shareholders;
12. Rewriting of the third paragraph of the Article 29 related to the "Allocation of the annual profit/loss";
13. Modification of Articles 31 and 32 specifying the liquidation terms of the Company;
14. Reference to "subsequent amendments" to the Companies Act of 10 August 1915 and 20 December 2002.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented.

In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft new Articles of Association and current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010092757/755/42.

**1798 Multi-Alpha Absolute Return Strategies, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

"The management regulations were deposited with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations."



Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010084542/10.

(100094753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Dolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 22 juillet 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Ratification des décisions des Administrateurs prises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
5. Décharge aux Administrateurs pour lesdites décisions.
6. Communication aux Administrateurs sur les procurations à donner afin de faire participer DOLIS SA, en tant que "actionnaire" aux assemblées générales de la filiale italienne DOLIS 19 Srl qui seront convoquées par les administrateurs de ladite filiale d'ici la fin de juillet 2010.
7. Communication aux Administrateurs sur les procurations à donner afin de nommer un représentant en justice en cas de besoin.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010085576/1023/22.

---

**Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

---

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Quilvest European Partners SICAR S.A. (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2009 (the "AGM") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-rue, on 22<sup>nd</sup> July 2010 at 3.00 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the report of Quilvest European Partners SICAR S.A and the report of the external auditors (the "Auditors") for the year ended on 31 December 2009.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2009.
3. To grant discharge to the Directors and the Auditors with respect to the performance of their respective duties for the year ended on 31 December 2009.
4. To re-appoint the Auditors for a period ending on 31 December 2010.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the AGM and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the AGM.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoît Lachaise before 05.00 pm (Luxembourg time) on July 20<sup>th</sup>, 2010 as further detailed on the proxy form.

*For and on behalf of Quilvest European Partners SICAR,  
The Company*

Référence de publication: 2010087746/1628/28.

---

**Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *30 juillet 2010*, à dix heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
2. Affectation des résultats au 31 décembre 2008,
3. Renouvellement de mandats,
4. Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010089357/19.

---

**NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Nagera Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.199.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi *30 juillet 2010* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010091285/546/20.

---

**Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.878.

AVIS DE CONVOCATION à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

DES ACTIONNAIRES qui se tiendra le *2 août 2010* à 10:00 heures, dans les bureaux de BNP Paribas Investment Partners, bâtiment H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des Statuts ;
2. Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit : " Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg " ;
3. Modification de l'article 7 afin de le renommer en " Catégories et sous-catégories d'actions " ;

4. Remplacement de toute référence à " classe d'actions " par " catégorie d'actions " dans les Statuts ;
5. Modification de l'article 11 afin de le renommer en " Restrictions à la détention d'actions de la Société " ;
6. Modification des méthodes de valorisation des valeurs cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (c) ;
7. Modification des méthodes de valorisation des valeurs non cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (d) ;
8. Modification des méthodes de valorisation des dérivés telles que prévues à l'article 14 (7) (g) et (h) ;
9. Réécriture du point (4) de l'article 14 décrivant les engagements de la Société ;
10. Modification de l'article 14 afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'actions à 5 % maximum des actifs nets moyens ;
11. Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 afin de permettre au Conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing) ;
12. Modification de l'article 25 pour amender la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ;
13. Réécriture du troisième paragraphe de l'article 29 relatif à l'" Affectation du résultat annuel " ;
14. Modification des articles 31 et 32 précisant les conditions de liquidation de la Société ;
15. Référence aux " modifications ultérieures " de la Loi sur les sociétés (Companies Act) du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital de la Société est présente ou représentée.

Pour être adoptées, les résolutions doivent recueillir au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010092751/755/46.

### **Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

Shareholders are hereby convened to attend the

#### **ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Fund, to be held on *August 2<sup>nd</sup>* at 2 p.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda :

#### *Agenda:*

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at March 31<sup>st</sup> 2010
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on March 31<sup>st</sup> 2010
5. Statutory nominations i.e:
  - Resignation of Mr. Guzzini on June 25th 2010
  - Cooptation of Mr. Patri as director on June 25th 2010
  - Appointment of Mr. Patri as director
  - Renewal of mandates of Messrs. Feraud, Mergoni and Mrs. Margherita Balerna Bommartini
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at March 31<sup>st</sup> 2010 is available at the Fund's registered office and will be sent free of charge upon request.

Please be advised that the Meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented. Should you or your proxy wish to take part in the Meeting, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the Meeting of your intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of

their shareholding. We would be very grateful to shareholders if you could return the proxy form, duly signed and filled in to Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Tel. +352 27 000 701 03 - Fax +352 26 200 868, c/o Mr. Alexandre Quenouille by no later than 2 business days, firstly by fax and then in original by mail.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with Banque de Luxembourg S.A., 14 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg for Luxembourg, or SGSS S.p.A, Maciachini Center - MAC 2, Via Benigno Crespi 19/A, 20159 Milano for Italy. Proxy forms will be available.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010092752/755/36.

**Orni Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 3 août 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 200.000 (Euros deux cent mille) pour le ramener du montant de EUR 250.000.- (Euros deux cent cinquante mille) à EUR 50.000 (Euros cinquante mille), par remboursement du montant de EUR 200.000 aux actionnaires et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 à EUR 50 par action.
2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010092750/755/18.

**Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on August 13, 2010 at 17.00 o'clock, with the following agenda :

*Agenda:*

- "Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915."

The statutory general meeting held on July 9, 2010 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on August 13, 2010 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010092754/534/16.

**Regate Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 47.440.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 2 août 2010 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010092755/534/16.

---

**D.S.J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.201.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 30 juillet 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010092756/1023/18.

---

**FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.468.

---

Une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le 2 août 2010 à 9h45, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, bâtiment H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Ordre du jour:*

1. Changement de nom de la société en " BNP Paribas Short Term Fund " et modification de l'article 1 des Statuts comme suit : " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP PARIBAS SHORT TERM FUND " (ci-après dénommée " la Société ") ;
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts ;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts : " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg " ;
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société " ;
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (c) des statuts ;
6. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts ;
7. Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts ;
8. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société ;
9. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens ;
10. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing) ;
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg ;

12. Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social ;
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie ;
14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette Assemblée pourra valablement délibérer si la moitié au moins du capital de la Société est présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010092759/755/48.

**Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 août 2010 à 15h00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010092758/755/15.

**Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi 2 août 2010 à 10 :00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, rez-de chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange.

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en BNP Paribas Portfolio Fund et modification comme suit de l'article 1 des statuts : " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP Paribas Portfolio Fund ", en abrégé " BNPP PF " (ci-après dénommée " la Société "). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société. " ;
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts ;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts : " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg " ;
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société " ;
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (c) des statuts ;  
Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts ;



Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;

6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société ;
7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens ;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing) ;
9. Suppression du second paragraphe de l'article 18 des statuts faisant double emploi avec l'article 20 des mêmes statuts ;
10. Réécriture de l'article 20 des statuts décrivant les restrictions d'investissement en vue de mieux répondre aux exigences réglementaires en vigueur ;
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg ;  
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ;
12. Réécriture comme suit du troisième paragraphe de l'article 29 des statuts : " S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite. " ;
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie ;
14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.
15. Corrections de forme des articles 8, 17 et 33 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, auprès du service financier.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010092762/755/60.

### **Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

An

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders will be held on Monday 2 August 2010 at 10.15 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

#### *Agenda:*

1. Change of name of the Company to BNP Paribas Portfolio FoF and amendment of Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP Paribas Portfolio FoF", abbreviated to "BNPP PFoF" (hereinafter the "Company"), has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The full name and the abbreviated name may be used without distinction in all the Company's official and commercial documents.";
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";

4. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
5. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (c) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (d) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) of the Articles of Association;
6. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
8. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
9. Deletion of the second paragraph of Article 18 of the Articles of Association which is repeated in Article 20 of the Articles of Association;
10. Rewriting of Article 20 of the Articles of Association describing the investment restrictions in order to meet the prevailing regulations more adequately;
11. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg; Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
12. Deletion of the words "both on the advisability and" and rewriting of the second paragraph of Article 29 of the Articles of Association as follows: "The General Meeting of Shareholders shall decide, following a proposal by the Board of Directors, for each class/sub-class of shares, on the amount of the dividend to be paid on distribution shares.";
13. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
14. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.
15. Corrections to the form of Articles 8, 17 and 33 of the Articles of Association.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended), the quorum for the Meeting shall be at least half of the capital of the Company present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

The owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the Finance Department at least five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010092761/755/62.

---

**Leyla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.392.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 22 juillet 2010 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010077604/696/16.

---

**Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Die Aktionäre der SARASIN MULTI LABEL SICAV werden hiermit eingeladen, an der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am *30. Juli 2010* um 11:00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgende 3 Tagesordnungspunkte:

*Tagesordnung:*

1. Änderung von Artikel 16, Absatz 1 um dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zu ermöglichen eine OGAW Verwaltungsgesellschaft zu ernennen.
2. Änderung von Artikel 21, Absatz 8 und Absatz 12 um das minimale Volumen, bei dem der Verwaltungsrat die Auflösung oder Verschmelzung eines Teilvermögens oder die Einberufung einer Gesellschafterversammlung zwecks Auflösung der Gesellschaft beschliessen kann, von 5 resp. 10 auf 20 Millionen Euro heraufzusetzen.
3. Abänderung der Überschrift vor Artikel 27 und Änderung von Artikel 27 um die eventuelle Bestimmung einer OGAW Verwaltungsgesellschaft zu ermöglichen.

Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Generalversammlung nicht vorgesehen. Es gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen.

Luxemburg, im Juli 2010.

SARASIN MULTI LABEL SICAV

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2010079792/755/24.

**Alfred Berg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 145.536.

**An EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

will be held on Friday *July 23rd, 2010* at 10:00 am o'clock, at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, Ground Floor, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Agenda:*

1. Amendment to Article 1 of the Articles of Association with the following sentence to be added: "The Company may also be designated in any of its marketing documentation as "BNP Paribas T0", in abbreviated form "BNPP T0" as long as such designation is immediately followed by the name of one of its compartments.";
2. Correction of the Articles 3 and 6 of the Articles of Association: replacing of the terms "securities" by "transferable securities";
3. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
4. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
5. Deletion of the last paragraph of the Article 5 of the Articles of Association;
6. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares";
7. Rewording of the points (1) to (4) concerning the assets of the Company as provided by Article 14 of the Articles of Association;  
Change in the method for valuing listed securities as provided for by Article 14 (c) of the Articles of Association;  
Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association;  
Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;
8. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
9. Amendment of Article 14 of the Articles of Association in order to limit the total annual costs incurred by one subfund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets;
10. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);

11. Amendment of the point a) of Article 20: deletion of the terms "Outside the European Union" to describe the target invested assets ;  
Amendment of point b) of Article 20 describing subfunds that will not invest more than 10% of their assets in other UCIs;  
Rewriting of the point d) of the article 20 describing States, territorial state, regional and local authorities or international bodies with public character issuing of assets in which the Company can invest more than 35 % and until 100 % of its assets;
12. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg;  
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;
13. Removal of the terms of dividend payment stated in Article 29 of the Articles of Association;
14. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a subfund, class or sub-class;
15. Addition of the terms "and modifying laws" at the end of the article 35 of the Articles of Association.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Laws of 7 September 1987 and 25 August 2006, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft new Articles of Association and current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010085384/755/61.

**Peri Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *21 juillet 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010085574/16.

**Larissa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *22 juillet 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2010, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010085577/1023/16.

---

**Fortis Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *August 2<sup>nd</sup>, 2010* at 10.00 a.m., at the office of BNP Paribas Investment Partners, H2O building, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Agenda:*

1. Change of the Company's name to BNP Paribas Flexi I and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP Paribas Flexi I" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association");
2. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune, or within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Replacement of all references to "compartment" by "sub fund" in the Articles of Association;
5. Modification of Article 7 to rename it "Share classes and sub-classes";
6. Replacement of any reference to "share category" by "share class" in the Articles of Association;
7. Modification of the Article 11 to rename it "Restrictions on holding of the Company's shares";
8. Modification of the asset valuation methods of any security admitted to official listing as provided for in Article 14 (7) (c);
9. Modification of the asset valuation methods of the non-listed securities as provided for in Article 14 (7) (d);
10. Modification of the asset valuation methods of derivatives as provided for in Article 14 (7) (g), (h), (i) and (j);
11. Rewriting of point (4) of Article 14 describing the Company's commitments;
12. Amendment of Article 14 in order to limit the total annual costs incurred by one sub-fund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets;
13. Rewriting of the last paragraph of Article 14 to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
14. Modification of Article 25 to amend the convening of the General Meeting of shareholders;
15. Rewriting of the third paragraph of the Article 29 related to the "Allocation of the annual profit/loss";
16. Modification of Articles 31 and 32 specifying the liquidation terms of the Company;
17. Reference to "subsequent amendments" to the Companies Act of 10 August 1915 and 20 December 2002.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented.

In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft new Articles of Association and current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010092749/755/49.

---

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 3 juin 2010 que la personne suivante a été nommée administrateur de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2010 et jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jonathan Aitken, né le 13 avril 1976 à Johannesburg (Afrique du Sud), et résidant au 16, The Mall, Surbiton, Surrey KT6 4EQ (Royaume-Uni).

Le Conseil d'Administration se compose, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, comme suit:

*Administrateurs de classe A*

- Monsieur Jonathan Aitken, prénommé,
- Monsieur Stuart Brown, né le 5 avril 1964 en Afrique du Sud, et résidant au 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg 2193 (Afrique du Sud),
- Monsieur Carl Christian Hultner, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), et résidant au 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 Londres (Royaume-Uni),
- Monsieur Cyrus Jilla, né le 15 octobre 1969 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres (Royaume-Uni),
- Monsieur Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, né le 18 novembre 1969 à Johannesburg (Afrique du Sud), et résidant au 73, 3<sup>rd</sup> Avenue, Inanda 2196 (Afrique du Sud).

*Administrateur de classe B*

- Mademoiselle Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), et résidant au 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010063611/32.

(100079292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Ave Este Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.210.

---

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 mai 2010*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ave Este Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063568/16.

(100079174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---



**Capital Coach, Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 97.506.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Capital Coach S.A. tenue au siège social le 1<sup>er</sup> Juin 2010 à 16 heures

*Résolutions*

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse du siège social de la société qui passe du 5 rue Prince Jean au 7 rue Prince Jean à 4740 Pétange.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Stefaan Festjens  
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010063592/16.

(100079259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme Paul Wurth du 11 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme Paul WURTH qui s'est tenue au siège de la société en date du 11 mai 2010 que:

....

"L'Assemblée Générale nomme, par vote unanime, Messieurs Henri BLAFFART, Jean-Claude FINCK: Paul MEYERS, Gaston REINESCH, François TESCH et Marco VALENTINY administrateurs de la Société pour un mandat de 5 ans, prenant fin le jour de l'assemblée générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

....

L'Assemblée Générale nomme, par un vote unanime, Deloitte S.A. avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour la révision des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010."

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait conforme

Michel WURTH

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010065072/22.

(100079318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**CI & GI Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 79.027.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que la société Alexander J. Davies Sàrl a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 16 mars 2010.

International Corporate Services Luxembourg Sàrl

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010063598/12.

(100079281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Eras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 35.721.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 3 juin 2010*

- L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs Monsieur Gilbert Canameras, Monsieur Jean Didier Dujardin jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011 statuant sur les comptes 2010.

- L'Assemblée reconduit Deloitte SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 qui statuera sur les comptes 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010063618/13.

(100079266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Convest21 Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.101.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 mai 2010 a décidé:

- de ratifier la cooptation avec effet au 2 décembre 2009, de Monsieur Marius DORFMEISTER en remplacement de Monsieur Werner VONTOBEL, démissionnaire en date du 2 décembre 2009;

- de renouveler les mandats de:

M. Jürg LEU,

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

M. Marius DORFMEISTER

4/11, Pramergasse, 1090 Vienne, Autriche

M. Sascha ZEITZ

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

en leur qualité d'administrateurs pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.L, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de réviseur d'entreprises pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

*Pour CONVEST21 UMBRELLA*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010064108/29.

(100078819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Brun Invest SA, Société Anonyme,  
(anc. Fontenelle SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.608.

—  
L'an deux mil dix, le dix-septième jour de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme „FONTENELLE SA“, avec siège social au 11A, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés

section B numéro 148 606, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 octobre 2009 numéro 2134 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant en date 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 16 mars 2010 numéro 556.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L – 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas VERNIER, employé privé, demeurant professionnellement à L – 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en BRUN INVEST SA;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante «Il est établi une société anonyme, sous le dénomination de BRUN INVEST SA.»;
3. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de FONTENELLE SA en BRUN INVEST SA.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase du premier article des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Première phrase.** «Il est établi une société anonyme, sous le dénomination de BRUN INVEST SA.».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros (€ 1.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georgina Bastos-Ribeiro, Vernier Nicolas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mai 2010 LAC / 2010/ 23127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010063631/60.

(100079240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Fortis L Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.137.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2009*

1. M. Carlo LESSEL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Philippe GOOSSE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Patrick GREGORIUS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Alphonse KIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B n° 65477, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises et a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L CAPITAL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063632/23.

(100079248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Gelins, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.199.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 mai 2010 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs

\* M. Pierre Metzler, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

\* M. Georges Gudenburg, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

\* M. Jacques Reckinger, Administrateur, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, à 40, Boulevard Joseph II.

\* M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063636/25.

(100079238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Global Statistical Arbitrage S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Optitrends).**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.860.

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales signé avec effet au 10 mars 2010 que:

- Monsieur Philippe Bodson a cédé 1500 parts sociales à Quantam S.A. avec siège social 54, avenue Hoche, F-75008 Paris, RCS Paris B 453 973 562; et

- Monsieur Gaëtan Waucquez a cédé 1500 parts sociales à Quantam S.A. avec siège social 54, avenue Hoche, F-75008 Paris, RCS Paris B 453 973 562.

Suite à ces cessions, le capital social est réparti comme suit:

QUANTAM S.A. détenant 3000 parts sociales

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010063635/19.

(100079250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Inverness Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.483.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVERNESS HOLDING S.A." ayant son siège social à L1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 103.483, constituée suivant acte reçu le 13 septembre 2004 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), précité, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 décembre 2004, n°1285 à la page 61.672, (ci-après «la Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jerome BACH, demeurant professionnellement au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate:

Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

Qu'il résulte de la liste de présence que sur les vingt-deux (22) actions émises, toutes sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, que les actionnaires ont renoncé aux formalités légales de convocation et se déclarent dûment informés de l'ordre du jour sur lequel la présente Assemblée est appelée à délibérer.

Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.
5. Divers

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Pascal ROBINET, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ mille euros (1.000,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2010. LAC/2010/23566. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010063662/67.

(100079200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Logic Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.353.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté (le «mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TECHIMP S.p.A., ayant son siège social à Via de l'Indipendenza, 54, Bologna, Italie, «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LOGIC EQUITY S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133353, a été constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT le 23 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2831 du 6 décembre 2007.



II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représentés par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune,

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et qu'en outre il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GALHANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010 LAC/2010/23100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063687/44.

(100079305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

### **World Youth Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.036.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté (le «mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société WORLD YOUTH STARS L.T.D., ayant son siège social à 11, Kyriacou Matsi, Nikis Center, 4<sup>th</sup> Floor, 1082 Nicosie, Chypre «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WORLD YOUTH STARS S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149036, a été constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2283 du 21 novembre 2009.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représentés par 32 (trente-deux) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et qu'en outre il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GALHANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063813/45.

(100079315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Leon Edward Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.142.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 mai 2010 que les parts sociales de la société de EUR 1,00 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Vistra Holdings (Cyprus) Ltd. Theklas Lysioti 35 Eagle Star House, 5 <sup>th</sup> floor 3030 Limassol Cyprus .....	12.500
Total .....	12.500

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063677/21.

(100079286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Compagnie Financière pour l'Amérique Latine Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 40.640.

Constituée en date du 24 juin 1992 par acte devant Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 341 du 7 août 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par Me Henri Hellinckx en date du 10 février 2010, publiés au Mémorial C n° 937 du 5 mai 2010.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 11 mai 2010 que le mandat de Commissaire de Monsieur Michel Klur, est reconduit pour une nouvelle période de une année soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2011, et, que son adresse est transférée du 2 rue Filliette Nicolas Philibert au 17 rue Paul Vaillant Couturier, étage 1, F-92500 Rueil Malmaison (France).

Pour extrait  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2010064103/19.

(100078846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.395.668,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010064091/11.

(100079046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Petrofox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.294.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of May.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- 1) Mr. Andrzej Wuczynski, having his permanent place of residence at Turystyczna 63, Zawiercie, Poland and
  - 2) Mrs. Malgorzata Wuczynska, having her permanent place of residence at Turystyczna 63, Zawiercie, Poland and
  - 3) Mr. Michal Wuczynski, having his permanent place of residence at Goraszewska 14, Warsaw, Poland and
  - 4) Mr. Tomasz Wuczynski, having his permanent place of residence at Zielona 17/62, Piaseczno, Poland
- all here represented by Mrs. Bérénice Kunnari, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of four (4) powers of attorney given in Warsaw (Poland) on May 21, 2010.

Said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private joint stock company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** A public limited company (société anonyme) is hereby formed which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 8.1. of these Articles;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Denomination.** The Company will have the denomination "Petrofox S.A."

**Art. 6. Registered office.**

6.1. The registered office is established in Luxembourg City.

6.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Director (as defined under Section 8) or in case of plurality of Directors, by a decision of the Board of Directors.

6.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 7. Share capital - Shares.**

7.1. Subscribed and authorized share capital

The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31'000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.EUR) per share.

All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2. Increase and Reduction of the Share Capital

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law with respect to any amendment of these Articles. The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

7.3. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence, subject to any provisions to the contrary in the present Articles.

7.4. Indivisibility of Shares

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.5. Transfer of Shares

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representative of them or of the Company. Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the Directors of the Company acting in line with the rules set out in these Articles.

7.6. Registration of Shares

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law. Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated. Ownership of said shares vi a vis the Company will result from recording in said register.

7.7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

7.8. Mandatory Redeemable Preference Shares

7.8.1 The Company may, upon resolution of the General Shareholders Meeting, issue Mandatory Redeemable Preference Shares ("MRPS").

7.8.2 The aggregate amount of MRPS shall however at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with Article 44 of the Law.

7.8.3 The Company shall maintain a share premium account for the MRPS (a MRPS Premium Account), and book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the relevant MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of such MRPS to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

7.8.4 Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS, except for the amounts that have been allocated to the legal reserve account of the Company and to the special reserve account of the MRPS according to article 49-8 of the Law.

#### 7.9. Redemption of Shares

7.9.1 The Company may redeem its Shares under due observance of the provisions in article 49-8 of the Law. However, the redemption of ordinary shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

7.9.2 The MRPS are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

7.9.3 Each MRPS shall be redeemed by the Company on the date indicated by the general meeting of Shareholders or the Board of Directors, as the case may be, upon its issuance and at the latest 20 (twenty) years and one (1) day after its issuance (the earliest of these two events being defined as the Mandatory Redemption Date).

7.9.4 The Company may further redeem part or all MRPS prior to their Mandatory Redemption Date if the Board of Directors so decides.

7.9.5 In accordance with the Law, an amount equal to the nominal value of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

7.9.6 Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS plus the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account attributable to such MRPS (the Notional Capital) (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

7.9.7 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Holders, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS, at his or her address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

7.9.8 If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS Holder.

7.9.9 Redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company each MRPS Holder, will be entitled to the reimbursement of the percentage of notional capital as indicated herewith.

7.9.10 Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Board of Directors in which case the General Meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2. The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3. The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.4. Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than two-thirds of all votes cast.

8.5. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of the following Articles, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3. The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if all of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. A resolution is adopted by the Board of Directors only if all of Directors voted in favor of its adoption. If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.4. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing, which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.5. The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1. The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1. The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

#### **Art. 12. Representation of the Company.**

12.1. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of all Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Sole Director, or when applicable by the Board of Directors by means of an unanimous decision.

12.2. Execution by the Board of Directors of voting rights of the Company following from shares the Company holds in other entities requires prior adoption of a resolution of General Shareholders Meeting approving the proposition of the Board of Directors as to the manner of such voting.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

#### **Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1. In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2. Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 15. General Meeting of Shareholders.** General Meeting of Shareholders

15.1. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2. It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.



#### Notice, Place of Meetings. Decisions without a Formal Meeting

15.3. The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20<sup>th</sup> day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5. Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8. The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9. All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English

15.10. The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

#### Voting Rights

15.11. Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12. Adoption of any resolution of General Meetings of Shareholders shall require two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

15.13. A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

The MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, in accordance with Article 46 of the Law, the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to the MRPS;
- the conversion of one or more classes of MRPS into ordinary shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

#### **Art. 17. Fiscal year - Annual accounts.**

17.1. The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4. The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

#### **Art. 18. Distribution of profits.**

18.1. Legal Reserve



An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

## 18.2. Dividends

18.2.1 The General Meeting of Shareholders will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

18.2.2 In case of distribution of the net profit, the holders of the MRPS Shares will receive an exclusive dividend distribution prior to any other dividend distribution, as decided by the shareholders. Such exclusive dividend distribution shall in any case amount to at least 5 % of the net profits made per share, (the "MRPS Dividend").

Any further distribution of the balance of the net profit by the Company will benefit all shareholders including the holders of MRPS shares in proportion to their shareholding in the Company,

Should the Company be unable to distribute dividends for a given year, the MRPS Dividend that should have been paid during that year will be cumulative and carried forward to the next accounting year.

18.2.3 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision.

## Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented. The quorum does not have to be met at the second General Meeting of the Shareholders, convened with the same agenda as the first meeting, being the liquidation of the Company.

19.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation except when the General Meeting of Shareholders shall be authorized to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3. To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.4. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder, will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of capital attributable to the MRPS held by him in the Company.

19.5. No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of shares held by it.

19.6. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 21. Modification of the Articles.** The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares as follows:

- 1) Mr. Michal Wuczynski, prenamed, subscribes eight thousand twenty-nine (8,029) shares in the Company;
- 2) Mr. Andrzej Wuczynski, prenamed, subscribes ten thousand one hundred ninety-nine (10,199) shares in the Company;
- 3) Mr. Tomasz Wuczynski, prenamed, subscribes three thousand four hundred ten (3,410) shares in the Company;
- 4) Mrs. Malgorzata Wuczynska, prenamed, subscribes nine thousand three hundred sixty-two (9,362) shares in the Company.

All the thirty-one thousand (31,000) shares have been fully paid in by contributions in cash by the subscribers prenamed so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

### *Transitory Provisions*

1. - The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.
2. - The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2011.

### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Directors of the Company for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31<sup>st</sup> December 2010:
  - a) Mr. Peter Van Opstal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - b) Mr. Gerard Van Hunen, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - c) Mr. Michal Wuczynski, having his permanent place of residence at Goraszewska 14, Warsaw, Poland.
2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.
3. The company "Co-Ventures S.A.", having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (RCS. Luxembourg, section B number 48 838), is appointed as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2010.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Follows the french version**

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Andrzej Wuczynski, avec adresse au Turystyczna 63, Zawiercie, Pologne et,
  - 2) Madame Malgorzata Wuczynska, avec adresse au Turystyczna 63, Zawiercie, Pologne et,
  - 3) Monsieur Michal Wuczynski, avec adresse au Goraszewska 14, Warsaw, Pologne et
  - 4) Monsieur Tomasz Wuczynski, avec adresse au Zielona 17/62, Piaseczno, Pologne,
- tous ici représentés par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données à Varsovie (Pologne) le 21 mai 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

**Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Conseil d'Administration" a la signification prévue à l'article 8.1. des présents Statuts;

"Assemblée Générale des Actionnaires" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Actionnaires" signifie les détenteurs d'Actions de n'importe quelle classe et "Actionnaire" signifie n'importe lequel d'entre eux;

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme

que ce soit, et la propriété, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-avant dans le présent Article.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** La Société aura la dénomination "Petrofox S.A."

#### **Art. 6. Siège social.**

6.1. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

6.2. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune sur simple décision de l'Administrateur (conformément à l'Article 8) ou en cas de pluralité d'administrateurs, sur décision du Conseil d'Administration.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 7. Capital social - Actions.**

7.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) représenté par trente et un mille (31'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action.

Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admise.

7.2 Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

7.3 Participation aux bénéfices

Chaque Action donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes, sauf dispositions contraires contenues dans les présents Statuts.

7.4 Indivisibilité des Actions

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par Action; en cas de détention d'une Action par plusieurs personnes, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire à l'égard de la Société.

7.5 Transfert d'Actions.

Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions et revêtu de la date et de la signature du cédant et du cessionnaire, ou de leur représentant dûment autorisé ou de celui de la Société. Les Actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats mentionnant le nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement, et signés par les Administrateurs qui sont par vertu des Statuts ou de la loi dûment autorisés de lier la société.

7.6. Inscription des Actions

Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra toute information nécessaire selon l'article 39 de la Loi. Chaque actionnaire doit notifier la société par lettre recommandée de tout changement d'adresse. La société peut se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions de la Société résulte de l'inscription dudit registre.

## 7.7 Paiement des actions

Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et aux conditions qui seront fixées de temps en temps par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

## 7.8 Actions Préférentielle Obligatoirement Rachetable

7.8.1 La Société peut émettre par décision de l'assemblée générale des actionnaires, des Actions Préférentielles Obligatoirement Rachetable ("APOR")

7.8.2 Le montant cumulé des APORs représentera à tout moment moins de (et au maximum) la moitié du capital social de la Société, en conformité avec Article 44 de la Loi.

7.8.3 La Société doit maintenir un compte de prime d'émission correspondant aux APORs (un Compte de Prime d'Emission des APORs), et inscrira dans ce compte, dans la devise dans laquelle ils ont été effectivement payés, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée correspondant à l'APOR, de chaque apport supplémentaire versé par les détenteurs de telles APORs à la Société, et de toute somme apportée à ce Compte de Prime d'Emission des APORs conformément aux Statuts.

7.8.4 Tout Compte de Prime d'Emission des APORs doit être remboursé, distribué, converti ou payé de quelque manière que ce soit, ou affecté équitablement et uniquement aux APORs émises restantes, de temps en temps, et à l'exception des montants affectés au compte de réserve légale ou au compte de réserve spéciale des APORs conformément à l'article 49-8 de la Loi.

## 7.9 Rachat d'Actions

7.9.1. La Société peut racheter ses Actions dans la mesure permise par ces Statuts sur la base des montants distribuables en conformité avec la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APORs.

7.9.2 Les APORs sont des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APORs souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

7.9.3 Chaque APOR doit être rachetée par la Société à la date indiquée par l'assemblée générale des Actionnaires ou le conseil d'administration, le cas échéant, suite à son émission et au plus tard 20 (vingt) ans et un (1) jour après son émission (la date de l'événement survenant le plus tôt des deux étant défini comme la Date de Rachat Obligatoire).

7.9.4 La Société peut donc racheter une partie ou la totalité des APORs avant la Date de Rachat Obligatoire si le conseil d'administration en décide ainsi.

7.9.5. Conformément à la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque APOR doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le, capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves à moins que le rachat ne soit effectué grâce aux produits des nouvelles émissions effectuées dans le but d'un tel rachat.

7.9.6 A moins que n'en disposent autrement (i) les Statuts ou (ii) un accord écrit entre la Société et les Actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les APORs des classes correspondantes augmentée du solde du Compte de Prime d'Emission des APORs affectés (le Capital Notionnel) (b) divisée par le nombre d'APORs émises restantes au jour du rachat.

7.9.7 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les détenteurs des APORs, 20 (vingt) jours au moins avant la date de rachat une notification écrite sera envoyée par courrier avec accusé de réception à chaque détenteur d'APORs à sa dernière adresse figurant dans le registre des Actionnaires, informant ledit détenteur des APORs du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces APORs sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires en tant que bénéficiaire sur le compte en banque établi par la Société avant le rachat pour ledit Actionnaire.

7.9.8 Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APORs à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APORs qui lui sera permis. Un tel rachat sera effectué au prorata de chaque détenteur d'APORs.

7.9.9 Les APORs rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APORs aura droit au remboursement du pourcentage de Capital Notionnel selon les conditions établies ci-dessus.

7.9.10 Les APORs rachetées peuvent être annulées à la demande du Conseil d'Administration lorsque l'Assemblée Générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

## Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les "Administrateurs").

8.2. Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

8.5. La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité de deux tiers de tous les votes.

8.6. Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le "Président") à la majorité pour une durée de six (6) ans. Il pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, auquel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles suivants, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tout les Administrateurs sont présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par tout les Administrateurs. Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un autre endroit et à une heure ayant lieu dans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'un avis d'ajournement.

9.4. Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit, qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.5. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1. Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 12. Représentation de la Société.**

12.1. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration qui aura pris la décision à l'unanimité.

12.2. Dans le cas où la Société doit émettre une vote dans une entité dans laquelle elle détient des actions, le Conseil d'Administration peut seulement émettre cette vote après confirmation de l'Assemblée Générale des Actionnaires portant sur la proposition du Conseil d'Administration du contenu de cette vote à entreprendre.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des

pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sous-déléguer.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1. Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêts, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2. Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration et qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.** Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale des Actionnaires" ou l'"Assemblée Générale").

15.2. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>ème</sup> jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5. D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9. La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10. Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas reprises à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Toute décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires doit être prise par une majorité des votes de deux-tiers des actionnaires présents ou représentés et en présence d'au moins de la moitié du capital émise.

15.13 Toute actionnaire peut agir dans toute assemblée générale par donnant procuration écrite à tout tiers actionnaire ou non.

Les APORs ne donnent droit à aucun droit de vote. Cependant, en conformité avec l'Article 46 de la Loi, les Détenteurs d'APORs ont le droit de voter à toute assemblée générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la détermination du dividende cumulatif préférentiel attaché à d'APORs;
- la conversion d'une ou plusieurs classes d'APORs en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;



- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles; la dissolution de la Société avant son terme; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

#### **Art. 16. Commissaires aux comptes.**

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 17. Exercice social - Comptes annuels.**

17.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et- un décembre de chaque année.

17.2. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3. La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4. L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 18. Affectation des bénéfices.**

##### **18.1. Réserve Légale**

Sur le bénéfice net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

##### **18.2. Dividendes**

Dans la mesure où l'assemblée générale des actionnaires déclarent un dividende pendant l'exercice social:

18.2.1 A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués à la Dernière Classe d'Actions dans l'ordre suivant:

18.2.2 En cas de distribution du bénéfice net, les détenteurs des actions APOR bénéficieront, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, du paiement d'un dividende exclusive décidé par les actionnaires, qui ne devrait cependant pas être au dessous de 5% du bénéfice par action (le "Dividende APOR\*")

Toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera à tout les actionnaires, y inclut les actionnaires APOR au pro rata de leur part dans la Société

En cas d'impossibilité pour la Société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée, le Dividende APOR qui aurait dû être payé sera reporté à l'année comptable suivante.

Les dividendes provisoires ou toute autre distribution décidée par le Conseil d'Administration ou par les Actionnaires sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Actionnaires conformément à l'article 18.

#### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires," cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée. Il n'est pas tenu de respecter le quorum lors de la seconde Assemblée Générale des Actionnaires, convoquée avec le même ordre du jour que prévu pour la première assemblée, à savoir la liquidation de la Société.

19.2. La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3. Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4. Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5. Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

**Art. 20. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



**Art. 21. Modification des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une Assemblée générale des Actionnaires, selon le quorum et les conditions de vote requis par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

- 1) Monsieur Michal Wuczynski, prénommé, souscrit huit mille vingt-neuf (8'029) actions de la Société
- 2) Monsieur Andrzej Wuczynski, prénommé, souscrit dix mille cent quatre-vingt-dix-neuf (10'199) actions de la Société;
- 3) Monsieur Tomasz Wuczynski, prénommé, souscrit trois mille quatre cent dix (3'410) actions de la Société.
- 4) Madame Malgorzata Wuczynski, prénommée, souscrit neuf mille trois cent soixante-deux (9'362) actions de la Société.

Toutes les trente et un mille (31'000) actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se termine le dernier jour de décembre 2010.
- 2.- L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:
  - a) Monsieur Peter Van Opstal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur;
  - b) Monsieur Gerard Van Hunen, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur
  - c) Monsieur Michal Wuczynski, adresse au 17/62 Zielona, Piaseczno, Pologne, en qualité d'administrateur.
2. Le siège social est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.
3. La société "Co-Ventures S.A.", ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S.Luxembourg, section B numéro 48 838) est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: B. KUNNARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6316. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010085205/700.

(100075918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

PWREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 132 917.

here represented by Régis Galiotto, jurist, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 11, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may also carry out a licensing activity of trademark as well as a financing activity to its subsidiaries. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Purple Grafton S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman resident in the Grand Duchy of Luxembourg and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet as often as required and at least on a quarterly basis in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced injudicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year, as of the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by PWREF I Holding S.à r.l. as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period,
  - Ms. Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, Belgium, with professional address at 22 Grand Rue, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
  - Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

PWREF I Holding S.à r.l., une société a responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 917.

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 11 mai 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

### A. Object - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avance et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales. La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favorisent directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Purple Grafton S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président résident au Grand-Duché de Luxembourg et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire et au minimum de façon trimestrielle au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant la preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collective des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PWREF I Holding S.à r.L, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée

- Madame Valérie Scholtes, née le 23 décembre 1974 à Leuven, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 Grand Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mai 2010. Relation: lac/2010/22070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010083919/326.

(100074759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Skuld Re II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.068.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 juin 2010 à 10.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

2. M. Georges Gutenberg, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

3. M. Jacques Reckinger, Administrateur, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, à 40, Boulevard Joseph II.

4. M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010063766/26.

(100079308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---

**Assura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 75.395.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010064077/14.

(100078892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

---